

Examen par vidéo-capsule

Pourquoi effectuer un examen par vidéo-capsule?

A la demande de votre médecin, examen par vidéo-capsule vous est proposée. Cet examen permet d'obtenir des images de l'ensemble de votre petit intestin et de rechercher des lésions (saignement de petits vaisseaux, ulcération de la muqueuse, lésions tumorales, etc.) dans votre petit intestin, informations qui ne peuvent pas être apportées par les autres explorations. Afin que vous soyez clairement informé(e) du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. Veuillez ensuite signer le formulaire de consentement avant le jour de l'examen, en indiquant la date. Le médecin est à votre disposition pour vous apporter, en complément, toute autre précision que vous souhaiteriez obtenir.

Description et déroulement de l'examen

L'examen par vidéo-capsule implique d'avaler une petite capsule à usage unique (de la taille d'un gros comprimé, par exemple un Dafalgan) qui contient une caméra vidéo et qui progresse naturellement le long du petit intestin tout en prenant des images. Après votre arrivée au centre d'endoscopie, l'équipement nécessaire à l'examen sera mis en place sur votre abdomen. Huit capteurs collés seront sur votre abdomen et reliés à un boîtier enregistreur placé dans une ceinture que vous porterez autour de votre taille, puis vous avalerez la capsule à l'aide d'un verre d'eau. Un rasage de l'abdomen peut être nécessaire en cas de pilosité abondante. La capsule est fabriquée dans un matériau résistant à la digestion. Cette capsule ne permet pas de procéder à des biopsies ni d'effectuer un traitement; elle ne permet que de visualiser la muqueuse de l'intestin. Au bout d'environ huit heures d'enregistrement, le boîtier est enlevé et les images sont téléchargées sur un ordinateur. Par la suite, les images seront analysées par le médecin et les résultats envoyés à votre médecin.

Quels sont les risques de cet examen?

L'endoscopie par capsule ne comporte que très peu de risques. Dans des cas isolés, une occlusion intestinale peut se produire après la prise de la capsule, nécessitant l'enlèvement endoscopique ou chirurgical de la capsule (< 1%). Le risque est plus élevé chez les patients ayant déjà souffert d'une occlusion intestinale ou chez qui on suppose un rétrécissement intestinal (sténose). Dans ces cas, l'exécution d'une endoscopie par capsule n'est pas possible, ou doit être précédée d'une évaluation des risques et avantages. La vidéo-capsule identifie 100% des lésions pour les patients présentant un saignement actif et retrouve les lésions chez 67% à 80% des patients présentant un saignement dans ses selles non visibles à l'œil nu. Le pourcentage de visualisation des lésions diminue lorsque la préparation à cet examen n'est pas optimale et que des résidus alimentaires sont encore présents en quantité significative.

Aspects financiers – Assurance maladie

Une demande préalable doit être déposée par votre médecin auprès de votre caisse d'assurance maladie pour la prise en charge de cet examen. En cas de non-accord de l'assurance, les frais de l'examen seront à votre charge.

Comment se prépare-t-on à l'examen ?

La veille de l'examen, vous pouvez manger un repas léger (vers 18 heures). L'examen par vidéo-capsule exige un « nettoyage » approfondi du gros intestin afin de bien visualiser les images de votre petit intestin transmis par la caméra. Veuillez vous référer aux instructions à fin du document. La diarrhée provoquée par ce liquide est l'effet recherché et nécessaire pour obtenir l'évacuation complète de l'intestin. Cet examen nécessite que l'estomac soit vide, **il ne faut donc ni boire, ni manger depuis minuit la veille de l'examen**. Les médicaments peuvent être pris normalement la veille de l'examen et le matin de l'examen avec une gorgée d'eau. Le matin



même de l'examen, il ne faut pas appliquer de crème pour le corps pour que les électrodes placées sur votre abdomen adhèrent bien à la peau.

Que se passe-t-il après l'examen?

Après la pose de l'équipement et après avoir avalé la capsule, vous pourrez quitter l'hôpital jusqu'en fin d'après-midi. Pendant cet examen, il est souhaitable que vous vérifiiez régulièrement que le petit voyant lumineux bleu du boîtier clignote bien sur le boîtier. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous. Après avoir avalé la capsule, vous ne pourrez ni boire ni manger pendant 2 heures. Après 2 heures, vous pourrez boire de l'eau, puis manger 4 heures après et prendre vos médicaments éventuels. En fin d'après-midi, vous reviendrez à l'hôpital afin que l'on retire les capteurs et la ceinture.

Comment la capsule est-elle éliminée?

La capsule s'élimine spontanément par les voies naturelles (selles) dans les 24 à 120 heures (1-5 jours) après l'examen en fonction de votre temps de transit intestinal.

Que faire en cas de problèmes après l'examen?

Si vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir éliminé la capsule et si vous avez des nausées, douleurs abdominales ou vomissements inhabituels, contactez le Centre d'Endoscopie (tél. 021-314 07 20) ou le gastro-entérologue de garde via la centrale du CHUV (tél. 021- 314 11 11) ou encore votre médecin traitant. Selon les cas, une radiographie de l'abdomen sera alors effectuée. Un examen par résonance magnétique (IRM) ne doit dans tous les cas pas être effectué si la capsule se trouve dans l'organisme. Il risquerait d'affecter gravement le tractus digestif.

Avez-vous d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions concernant l'examen programmé, veuillez vous adresser au médecin qui a demandé cet examen. S'il n'est pas en mesure de répondre à vos questions, contactez le Centre d'endoscopie (tél. 021-314 07 20) qui se chargera de vous mettre en contact avec le gastro-entérologue de garde. Vous aurez aussi la possibilité de discuter avec le gastro-entérologue avant votre examen.

Références bibliographiques

1. Gay G., Delvaux M., Rey JF. The role of videocapsule endoscopy in the diagnosis of digestive diseases: a review of current possibilities. Endoscopy 2004 ; 36: 913-920
2. Consensus international de Paris 2006 sur les indications et les modalités de l'examen par capsule vidéo-endoscopique. Rapport de la commission capsule de la Sfed. Gastroentérologie Clinique et Biologique Vol 31 - N° 10 - Octobre 2007 p. 798 – 805.
3. Notice d'informative sur l'endoscopie par capsule. Société Suisse de Gastro-entérologie.





Formulaire de consentement écrit pour l'examen par vidéo-capsule

Après avoir lu le formulaire d'information annexé, veuillez dater et signer ce document au plus tard la veille de l'examen.

- Je soussigné-e, déclare avoir pris connaissance du formulaire d'information sur le but, les modalités et les risques de cet examen.
- J'ai été informé-e des raisons (indications) pour laquelle je dois faire cet examen par le médecin qui l'a prescrit.
- J'ai compris que ma prise en charge est assurée en équipe et que du personnel en formation peut participer aux soins qui me sont donnés, sous la supervision de spécialistes compétents. J'ai pris note que l'identité du médecin qui pratiquera l'intervention me sera communiquée avant celle-ci.

Je donne mon accord à cet examen : oui ☐ non ☐ Date de l'examen : _____

Nom et prénom du patient-e ou représentant légal/thérapeutique: _____

Cette signature est obligatoire, sans votre accord écrit nous ne pouvons pas effectuer l'examen demandé par votre médecin.

Date : _____ Signature du/de la patient-e ou de son représentant légal ou thérapeutique : _____

Dr-e _____ (Nom, prénom, lettres majuscules), a expliqué la nature, le but, les bénéfices, les risques et les alternatives à l'examen. Il/elle a également offert au/à la patient-e la possibilité de poser toutes les questions qu'il/elle souhaitait et a pleinement répondu à ces dernières. Le/la patient-e a été informé-e que du personnel en formation peut participer aux soins et que l'identité du/de la médecin qui pratiquera l'intervention lui sera communiquée avant celle-ci.

Date : _____ Signature du médecin



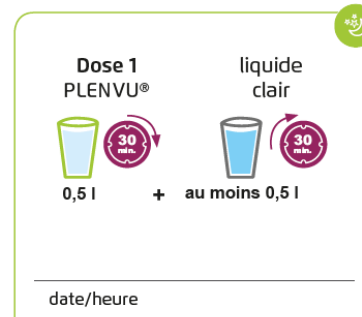
Préparation à l'examen par vidéo-capsule

10 jours avant l'examen

- Arrêt de tout traitement à base de fer

La veille de l'examen

- À 18h, vous commencez à boire :
- La dose 1 : un sachet dilué dans 500ml d'eau en 30 minutes
+
• Au minimum 500ml de liquide clairs en 30 minutes
(eau, bouillon clair, jus de fruits sans pulpe, thé, café ou tisane sans lait). Il ne faut pas boire exclusivement de l'eau



Versez le contenu de la Dose 1 dans un récipient pouvant contenir au moins 500 ml de liquide.



Complétez à 500 ml avec de l'eau.



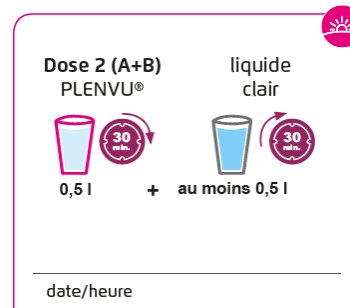
Remuez jusqu'à ce que la poudre soit dissoute. Cette opération peut prendre jusqu'à 8 minutes environ.

- Essayer de boire un petit verre toutes les dix minutes.
- Afin de faciliter l'ingestion du produit vous pouvez le boire frais et avec une paille

- A 20h :
- La dose 2 : deux sachets (A+B) dilués dans 500ml d'eau en 30 minutes minimum en alternance avec :

+

- Au minimum 500ml de liquide clairs en 30 minutes (eau, bouillon clair, jus de fruits sans pulpe, thé, café ou tisane sans lait). Il ne faut pas boire exclusivement de l'eau.
Il est conseillé de boire 1 verre de Plenvu, suivi par exemple d'une gorgée de thé à la menthe afin de neutraliser le goût sucré et d'éviter les nausées



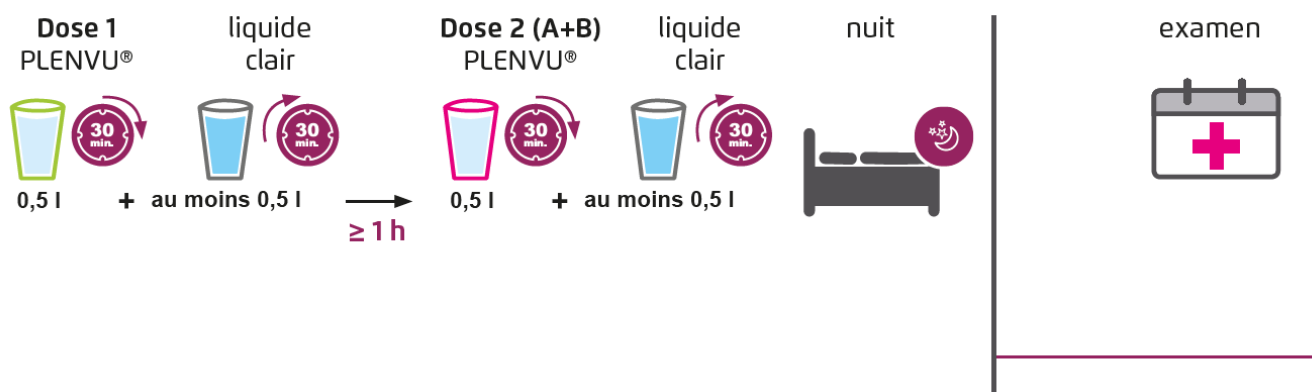
Versez le contenu des sachets A et B de la Dose 2 dans un récipient pouvant contenir au moins 500 ml de liquide.



Complétez à 500 ml de l'eau.



Remuez jusqu'à ce que la poudre soit dissoute. Cette opération peut prendre jusqu'à 8 minutes environ.



Le jour de l'examen:

- ❖ Habillement adapté : éviter les habits « une pièce » ou trop moulants.
- ❖ Vous devez être à jeun, donc ni boire, ni manger
- ❖ 2 heures après la pose de l'équipement, vous pourrez boire de l'eau et des boissons claires
- ❖ 4 heures après la pose de l'équipement vous pourrez manger et boire et prendre vos médicaments éventuels.
- ❖ 8 heures après la pose au minimum, vous ramener le boîtier

Si vous avez des difficultés avec la préparation colique, un **empêchement** pour le jour de l'examen ou si vous avez besoin d'un **renseignement**, vous pouvez téléphoner au centre d'Endoscopie au no de tél. 021-314 07 20 entre 7h00 et 17h00.